Noé Barkate

Avocat Fiscaliste

France/USA

Problématiques fiscales patrimoniales liées à la qualification de « US person »

Critères de qualification d'une « US person »	 <u>Citoyenneté</u> américaine ; Détention d'une <u>carte verte</u> américaine ; <u>Présence</u> sur le sol américain pendant une certaine durée.
Obligations fiscales spécifiques, et notamment :	 Déclaration annuelle des <u>revenus mondiaux</u>, même pour ceux ne résidant pas aux Etats-Unis; Déclaration annuelle des <u>comptes</u> en banque et investissements <u>hors U.S.</u>; La déclaration et imposition des revenus provenant de certaines <u>entités patrimoniales passives</u> hors U.S. (« <i>Passive foreign Investment companies</i> » dits « <i>PFIC</i> »); La déclaration et imposition des résultats des <u>sociétés contrôlées</u> hors U.S. (« <i>Controlled foreing corporations</i> » dits « <i>CFC</i> »).
Contraintes patrimoniales spécifiques, et notamment :	 Démembrement de propriété non reconnu aux U.S.; Enveloppe d'accumulation de revenus impliquant des incidences fiscales substantielles (SCI, Assurance-vie, etc); Règles spécifiques d'évaluation des actifs; Déclarations fiscales américaines spécifiques liées à la transmission ou réception d'un actif par donation/ succession.
Problématiques liées à la perte de la qualité de « U.S. person »	 Risque d'assujettissement à l'expatriation tax : imposition de la plus-value latente afférente au patrimoine mondial du contribuable.

Des avantages fiscaux spécifiques liés à la qualité de citoyen américain :

En matière d'impôt sur le revenu	En matière de droits de mutation à titre gratuit
Existence d'un crédit d'impôt conventionnel	Existence d'un crédit d'impôt conventionnel
permettant d'annuler l'impôt français sur certains	permettant d'annuler les droits de
revenus de source américaine (notamment	donation/succession français sur la transmission de
financiers).	certains types d'actifs.